

Application of Certificate of National Custom and Certificate of Celibacy

Certificate of National Custom: Document on existing marriage laws in The Republic of Mauritius.

Certificate of celibacy: Document certifying the marital status of a citizen.

The applicant should call at the Central Civil Status Office, 7 Floor, Emmanuel Anquetil Building, Port Louis. A proxy or written authorisation letter is needed from the applicant to any person to act on his/her behalf.

The documents required for the issuance of the certificate of Custom and Celibacy:

- Mauritius National Identity card of applicant.
- Birth certificate not less than 3 months.
- Marriage certificate with divorce (If applicable).
- Death certificate of previous spouse. (If applicable)
- Recent proof of address less than three month. Mauritians residing abroad should provide their recent proof of address of their countries.

Demande du certificat de coutume et du certificat de célibat

Certificat de coutume: Document sur les lois existantes du mariage en vigueur à la République de Maurice.

Certificat de célibat: Document attestant le statut marital d'un citoyen.

Le demandeur est invité à se rendre au bureau central de l'état civil, au 7ème étage du bâtiment Emmanuel Anquetil à Port Louis. Le demandeur doit envoyer une lettre d'autorisation écrite à toute personne pour agir en son nom.

Les documents requissent pour l'émission du certificat de Coutume et de Célibat:

- Carte d'identité nationale du demandeur
- Acte de naissance pas moins de 3 mois
- Acte de mariage avec mention de divorce, au cas échéant
- Acte de décès du conjoint, si le/la demandeur/se est veuf ou veuve.
- Un justificatif de domicile récente moins de trois mois. Pour ceux résidant a l'étranger, a fournir un justificatif de domicile de leur pays, récent de moins de trois mois.